

LETTRE OUVERTE :

DEMANDE DE RENCONTRE EN URGENCE

Entre les représentants du personnel et Mme la Directrice Générale Adjointe du Pôle Solidarités et Mr le Directeur de l'Insertion et de l'emploi.

Avignon, le 28 janvier 2026.

Madame la Directrice Générale Adjointe du pôle Solidarités, Monsieur le Directeur de l'Insertion et de l'Emploi,

Le syndicat CGT du Département de Vaucluse sollicite une rencontre en urgence concernant les dysfonctionnements graves constatés dans la gestion du RSA et l'accompagnement des allocataires.

Pour rappel, le RSA constitue un droit garanti par la loi (articles L.262-1 et suivants du Code de l'action sociale et des familles), et le Département est tenu :

- d'en garantir l'accès effectif,
- d'assurer un accompagnement adapté,
- de veiller à la continuité des droits,
- de respecter les principes fondamentaux du service public : égalité de traitement, accessibilité, continuité et transparence.

Or, les situations constatées sur le terrain révèlent :

- des ruptures de droits prolongées sans justification claire,
- des décisions de radiation insuffisamment motivées,
- des obstacles techniques liés aux procédures dématérialisées empêchant l'exercice des droits,
- des défauts d'information des usagers,
- des refus de rétroactivité malgré des dysfonctionnements reconnus par l'administration.

Ces pratiques exposent le Département à un risque juridique réel (recours, saisines du Défenseur des droits, contentieux), mais surtout à une atteinte grave aux droits fondamentaux des personnes accompagnées.

La CGT considère qu'il est de la responsabilité de l'employeur public de garantir à la fois, le respect des droits des usagers, et des conditions de travail permettant aux agents d'exercer leurs missions dans un cadre professionnel et éthique conforme aux textes.

Hôtel du Département – Rue Viala – CS 60516 - 84909 Avignon Cedex 9

Tél: **04.32.44.88.52** - Portable **06.81.43.12.91**

Courriel : cgt.departement84@gmail.com ou cgt@vaucluse.fr Site <https://cd84.syndicatcgt.fr/>

Page Facebook **CGT des Territoriaux du Conseil Départemental 84**

Nous demandons donc l'ouverture rapide d'un échange afin de vous présenter les éléments factuels, analyser les écarts entre les obligations légales et les pratiques actuelles, et exiger la mise en œuvre de mesures correctrices concrètes.

La CGT vous propose comme le souhaite les agents, la voie du dialogue et de la construction de solutions.

Nous attirons toutefois votre attention sur le fait **qu'en l'absence de réponse ou d'évolution significative, la CGT se réserve la possibilité de saisir les instances compétentes et autorités concernées, conformément à son rôle de défense des agents et des usagers du service public.**

Dans un souci de responsabilité collective, nous espérons pouvoir engager cet échange rapidement et attendons votre proposition de rendez-vous.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice Générale Adjointe, Monsieur le Directeur Insertion, l'expression de nos salutations respectueuses.

Amandine Laugier
Secrétaire générale

